

FILM adaptation au changement climatique- 3min



SAUVONS !
L'EAU !

La prospective et les projets de territoire pour la gestion de l'eau

Eve SIVADE – Agence Eau RMC - délégation de Lyon

**SAUVONS !
L'EAU !**

En quelques mots, la prospective pour ...

- **Eviter les réponses réflexes :**

- Premier arrivé, premier servi ;
- Se projeter en anticipant les besoins en eau futurs basés sur nos usages actuels ;
- Chercher des « gisements » inexploités pour satisfaire les nouveaux besoins – tout le monde demande plus d'eau

👉 ***Pour éviter les conséquences de ces comportements :***

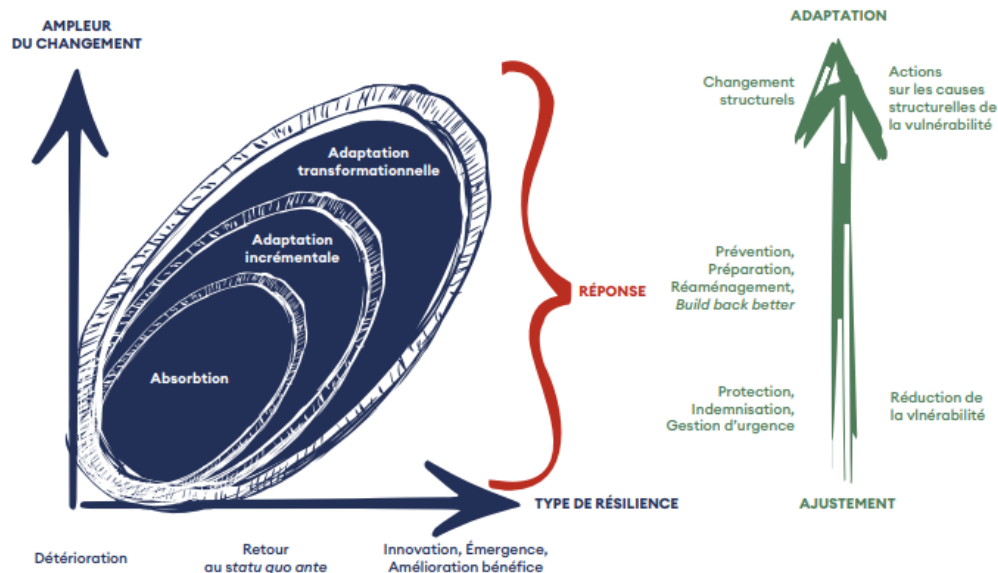
➤ ➤ ***vulnérabilité et les inégalités***

- Préparer **l'avenir** ;
- S'entendre sur la **stratégie** du territoire face au changement climatique ;
- Identifier et planifier les **actions et investissements nécessaires** ;
- **Arbitrer sur les bons choix** de développement territoriaux.



...et pour agir en situation d'incertitudes

- L'adaptation est un **processus continu**, de **l'ajustement à la transformation** exigeant de revoir des paradigmes de gestion fixistes, reconsidérer l'impact des décisions sur le temps long, décider en situation d'incertitude...



Source : d'après <https://www.itad.com/article/is-my-social-protection-programme-shock-responsive-or-adaptive/> et Reghezza et Rufat, 2019).

- Les solutions **diversifiées** et **réversibles** sont les plus **risque/efficace** pour réduire sa vulnérabilité.
- La **temporalité** des solutions peut être court, moyen ou long terme en évaluant le **risque de regret** : **coûts/bénéfices, durabilité...**



Ce que dit le SDAGE



SDAGE 2022-2027



Guide SecTec 2020

Orientation fondamentale n°0

Disposition 0-02 : développer la prospective pour anticiper le changement climatique

« des démarches de prospectives à long terme doivent être développée , en particulier dans le cadre de la révision ou l'élaboration des SAGE, des PTGE »

Note Secrétariat Technique 2020

Propose des éléments de méthode pour la démarche prospective au sein des PTGE

Cadre les éléments à inclure dans un cahier des charges avec 6 étapes :

- 1) Définir le groupe de contribution
- 2) Définir l'horizon temporel (2050 est recommandé)
- 3) Réaliser l'état des lieux de la ressource, des besoins et du fonctionnement du milieu.
- 4) Caractériser l'évolution de la ressource sur la base d'indicateurs
- 5) Définition des scénarios d'évolution des besoins du territoire, deux scénarios contrastés a minima
- 6) Elaborer un plan d'action avec des analyses coûts-bénéfices et des analyses du risque de regret

La démarche prospective au service de l'action des PTGE

Objectif : éviter la mise en place d'actions qui ne seraient plus pertinentes sous les effets du changement climatique et **s'accorder sur l'ensemble des futurs socio-économiques possibles** du territoire.

- Elle **contribue à** : prise de conscience, changement de posture et comportement, questionne les idées reçues, met en évidence les consensus ou pas, aide à la décision...
- Elle peut prendre **plusieurs formes** :
 - Une étude prospective « poussée »;
 - Un volet prospectif, au minimum en piochant dans le panier de solutions PBACC.



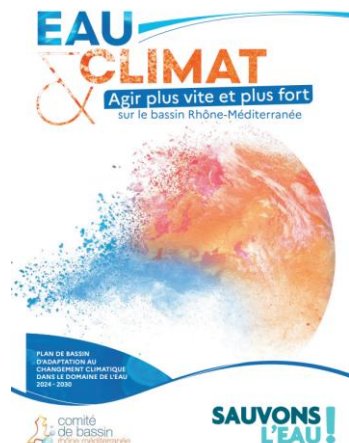
Ce que propose le PBACC

Plan de Bassin au Changement Climatique (PBACC)

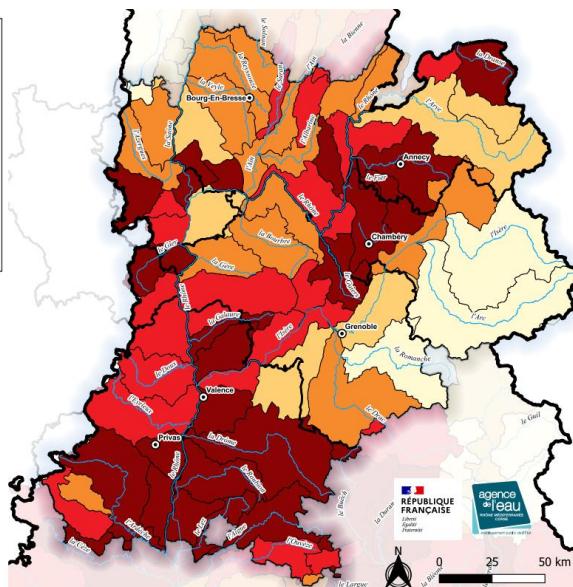
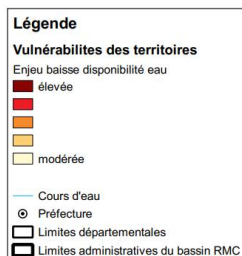
Donne un **diagnostic de vulnérabilité territorialisé**, dont ressource en eau et assèchement des sols

+

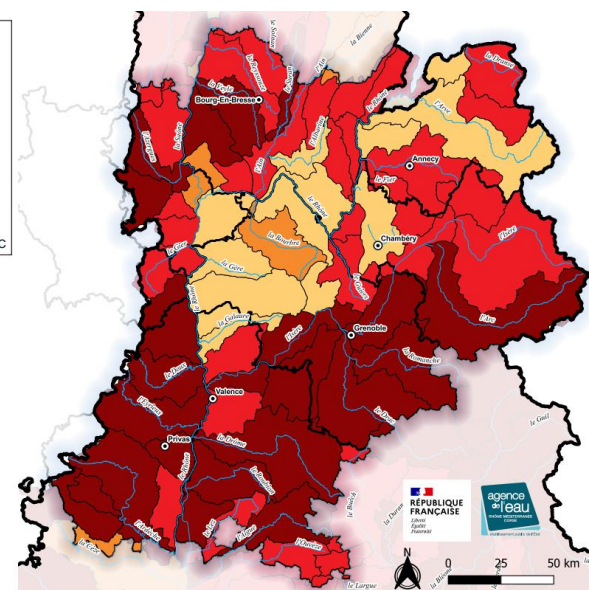
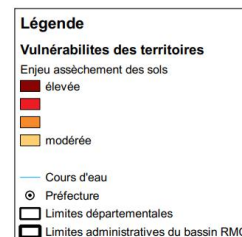
Un **panier de solutions** pour l'adaptation dans le domaine de l'eau



PBACC 2024-2030

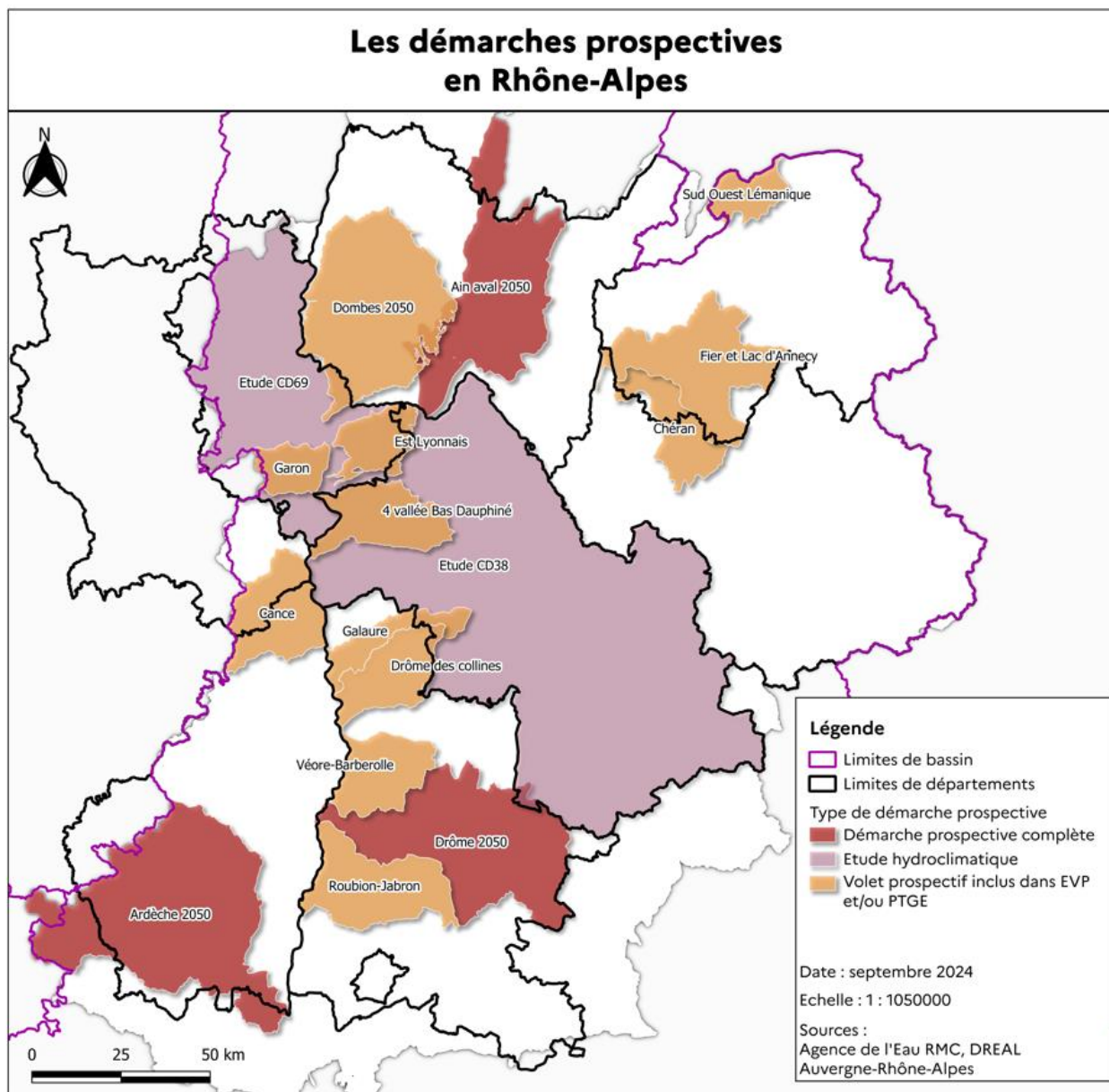


Disponibilité en eau



Assèchement des sols

Une dimension prospective socio-économique et hydro-climatique investie par les territoires



Témoignage « Etude prospective Ain aval 2050 »

Gaela LE BECHEC et Béatrice LEBLANC – SR3A



Etude prospective
Ain aval 2050

Une étude portée par :



Une étude portée par :



Gaela LE BECHEC
Chargée de projet
Qualité/Quantité



Béatrice LEBLANC
Chargée de projet SAGE



TEMPS D'ÉCHANGES – 10 minutes

Le stockage de l'eau, une solution sous certaines conditions

Marc VEROT – Agence Eau LYON

**SAUVONS !
L'EAU !**

Une solution prévue dans les documents de cadrage en complément de la sobriété



Disposition 7-03

Recourir à des ressources de substitution dans le cadre de projets de territoire



53 MESURES POUR L'EAU

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
PLAN D'ACTION
POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE ET
CONCERTÉE DE L'EAU

AXE N°1
organiser
la sobriété
des usages
pour tous
les acteurs

→ Compter la ressource,
planifier son usage et l'éco-
nomiser.

AXE N°2
optimiser la
disponibilité
de la ressource

→ Réduire les pertes, valoriser
les eaux non conventionnelles,
améliorer et développer, lorsque
cela est nécessaire, le stockage
dans les sols, les nappes, les
ouvrages.

- Priorité aux **économies d'eau** et à la mise en place d'une **stratégie de gestion de la demande**, **si cela ne s'avère pas suffisant, possibilité de mobilisation de nouvelles ressources de substitution**, dans le respect de l'objectif de **non dégradation**.
- Une ressource de substitution se caractérise par la **diminution d'un prélèvement** sur une ressource en tension.
- Elle doit être proposé dans le cadre concerté d'un **PGRE**, pour s'assurer de la **viabilité des projets et de leur efficacité économique sur le long terme**.
- Une **analyse** combinée est requise entre les **bénéfices attendus et les impacts** sur les milieux naturels et les usages
 - > Financement possible de la part de l'agence de l'eau

La création de retenues hors retenues de substitution est possible sous certaines conditions (mais il ne s'agit alors pas de gestion pour remédier à un déséquilibre de la ressource)

Le **second axe du plan Eau 2023 prévoit d'améliorer le stockage** dans les sols, les nappes et les ouvrages avec pour objectif de remobiliser les ressources existantes et répondre au besoin de développer l'hydraulique agricole (solution également solution inscrite dans le **plan d'adaptation au changement climatique 2024-2030**)

Plusieurs conditions :

- Hors territoires en déséquilibre
- Respect de la réglementation
- Respect des objectifs du plan eau (sobriété -10% des prélèvements au niveau national et stagnation des prélèvements agricoles)

-> Pas de financement de l'agence de l'eau mais autres financements possibles

Les questions soulevées par le stockage

- Effets sur le fonctionnement du cours d'eau, la biodiversité, les usages à l'aval, impact cumulé à l'échelle du bassin versant
- Durabilité de la solution
- Acceptabilité sociale sur le territoire
- Qui payent pour quels bénéfices territoriaux ? Eclairer la décision par analyse coûts/bénéfices
- Ne réduit pas la dépendance à l'eau

-> Une solution qui doit être accompagnée **de mesures structurelles d'économies et de partage de l'eau** dans les secteurs en déséquilibre quantitatif

« Les effets des retenues d'eau sur les milieux aquatiques et leurs limites, dans le contexte du changement climatique »

Marion LANGON, OFB DR Auvergne – Rhône - Alpes



Témoignage « PGRE Lac du Bourget et projets de stockage : objectifs, travaux et approche économique »



Cyrille Girel : responsable Environnement qualité, sécurité prospective – Grand Chambéry

Florent Bérard : chargé de mission Ressource en eau – CIsalB



Avec ces ouvrages,
l'agriculture réduit sa pression
sur la ressource en eau

- 1 retenue : 12 000 m³
- 1 citerne souple : 2 000 m³
- 2 bassins : 11 000 m³



TEMPS D'ÉCHANGES – 15 minutes

Les aides de l'Agence de l'eau et la gestion quantitative – 12eme programme 2025-2030

Nicolas ALBAN – Directeur délégation territoriale de
agence Eau LYON

**SAUVONS !
L'EAU !**